

---

ARRETE DONNANT DELEGATION DE FONCTIONS A  
MADAME TESSIER DOMINIQUE  
VICE PRESIDENTE

---

N°2026-086

*Le Président de la Communauté d'Agglomération "Fécamp Caux Littoral",*

VU :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-2 et L 5211-10, conférant au Président la possibilité de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à ses Vice-présidents,
- La délibération N°2026/38C du Conseil communautaire en date du 13 avril 2026 relative à l'élection du Président,
- La délibération N°2026/41C du Conseil communautaire en date du 13 avril 2026 relative à l'élection des Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,

ARRETE :

Article 1 – A compter du 15 avril 2026, Délégation de fonctions est donnée à Madame Dominique TESSIER, Vice-présidente, pour les secteurs suivants :

- Suivi des questions liées à la contractualisation de la politique de la Ville :
  - ✓ Suivi du dispositif de contractualisation « Politique de la Ville »
  - ✓ Gestion de la programmation annuelle « politique de la ville » en faveur des structures et associations bénéficiaires
  - ✓ Suivi du mécanisme de convention d'abattement foncier des bailleurs sociaux et des enjeux financiers liés
  - ✓ Interlocuteur des partenaires et instances intervenant en matière de politique de la ville
  - ✓ Animation de la commission « Santé/Petite Enfance/Politique de la Ville » pour le volet « Politique de la Ville »

Article 2 - Ces délégations sont consenties sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Président.

Article 3 - Le présent arrêté sera notifié à Madame Dominique TESSIER et sera transmis au :

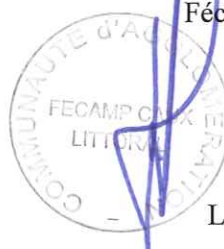
- Comptable Public,
- Contrôle de légalité.

Notifié le 28 avril 2026  
Signature du délégataire,



Le 15 AVR. 2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération  
Fécamp Caux Littoral



Laurent VASSET